

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844

Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION
Trente-deuxième session ordinaire
10 - 11 février 2019
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/17(XXXII)
Original : français

**RAPPORT DE S.E. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA, PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE, ET
LEADER SUR L'ÉPINEUSE QUESTION DE LA LUTTE CONTRE LE
TERRORISME ET L'EXTRÉMISME VIOLENT EN AFRIQUE**

**RAPPORT DE S.E. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE, ET LEADER SUR L'ÉPINEUSE
QUESTION DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTRÉMISME
VIOLENT EN AFRIQUE**

1. Durant l'année écoulée, la menace terroriste n'a pas faibli sur le continent africain, en dépit de la mobilisation de moyens et de ressources appréciables par un nombre croissant de pays. La vague d'attentats terroristes s'est poursuivie à un rythme soutenu emportant un nombre croissant de vies innocentes. L'espace touché par ce fléau s'est malheureusement élargi. De nouveaux pays en ont été touchés, alors que d'autres ont pris davantage de mesures préventives pour se prémunir de possibles agressions terroristes.

2. Les différents groupes terroristes qui sévissent dans certaines parties du Continent restent actifs et menacent toujours la paix, la sécurité, la stabilité et la cohésion sociale en particulier dans la région sahélo-saharienne. Tout en conservant la spécificité de leur organisation et de leurs objectifs, ils procèdent à des mutations dans leur mode opératoire. Ils œuvrent à la mutualisation de leurs moyens et ressources.

3. Ils investissent davantage dans l'utilisation et la maîtrise des réseaux sociaux et de l'internet. Ils utilisent tout autant le Darknet et les multiples plateformes cryptées, notamment pour leurs communications. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, que l'Afrique ambitionne légitimement de développer au service de la génération du progrès des pays, de l'accessibilité des populations au savoir et à l'information sont ainsi détournés de leurs nobles objectifs par les groupes terroristes qui les utilisent comme vecteurs de propagation de leur idéologie destructrice et de l'extrémisme violent.

4. La radicalisation des populations, en particulier des jeunes, gagne du terrain, notamment auprès des couches de population économiquement défavorisées. Pour parvenir à mobiliser, à sensibiliser et à recruter, les groupes terroristes recourent de plus en plus à l'intéressement financier. Ils recourent aussi à l'exploitation à leur avantage des différends locaux qui existent entre les populations sur des questions foncières, économiques, sociales, culturelles ou ethniques.

La relation entre le terrorisme et le crime organisé transnational s'est développée dans des proportions inquiétantes. Bien qu'ils soient mus par des objectifs différents, ces deux fléaux ont un but partagé qui sert leurs intérêts respectifs, consistant en l'affaiblissement des institutions étatiques, la réduction de leurs capacités à assumer leurs responsabilités en matière de protection des biens et des personnes et de maintien de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble des territoires nationaux.

5. La main des troupes terroristes se retrouve de plus en plus dans des activités criminelles liées au trafic de drogues, d'armes et de biens culturels mais aussi à la migration illégale, la contrefaçon, la contrebande, l'orpaillage, les ressources naturelles, les minerais, le vol de bétails, le commerce en tous genres, dont le poisson, ainsi que la piraterie.

6. La présence en nombre croissant de combattants terroristes étrangers, d'origine africaine et non africaine, est constatée dans différentes régions du continent, plus particulièrement dans les zones touchées par des conflits armés. Formés idéologiquement et militairement, ces individus aggravent la menace que le terrorisme fait peser sur l'Afrique. L'immensité des territoires nationaux, la porosité des frontières et la faiblesse des capacités de lutte constituent des facteurs que les groupes terroristes exploitent à leur avantage pour se renforcer.

7. Les femmes et les enfants deviennent progressivement des cibles privilégiées que les groupes terroristes visent tant pour le recrutement que pour l'accomplissement de leurs attentats criminels. La quiétude de la cellule familiale n'est pas épargnée par ces groupes qui cherchent de plus en plus son enrôlement, de force ou de gré, dans l'aventure terroriste et qui ne reculent pas devant les risques de son éclatement.

8. Le trafic des armes légères et de petit calibre, en plus des autres trafics d'armes, génère une abondance de ces armes sur le continent que les groupes terroristes et le crime organisé transnational mettent à profit pour renforcer leurs capacités de nuisance respectives. La prolifération de ces armes constitue une autre source de menace à la paix, la stabilité et la sécurité sur le continent africain.

9. D'autre part, la persistance de conflits militaires et l'absence de solutions définitives à ces conflits créent des espaces d'insécurité et d'instabilité favorable au développement et à l'expansion du terrorisme et des activités des groupes terroristes.

10. Les valeurs morales, culturelles, identitaires qui constituent les socles et les fondements sur lesquels reposent l'existence et la vie en commun des populations sont régulièrement l'objet d'attaques insidieuses de la part de la propagande extrémiste et terroriste, laquelle sème le doute dans les convictions, crée et attise la peur dans l'autre, alimente la méfiance et fait de la différence et de la diversité des menaces et non une richesse.

11. Le développement socioéconomique est contrarié dans de nombreuses régions de notre continent par cette aggravation de la menace terroriste. De par le climat de peur et de psychose qu'ils créent, les actes de terrorisme entravent de plus en plus les efforts des pays et des populations africaines en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Ils retardent, ou même conduisent à l'annulation, des projets d'investissement, dont les pays africains ont tant besoin, comme ils plombent les autres activités économiques, dont le tourisme, et font fuir les expertises étrangères.

12. Face à ces fléaux, l'Afrique, à travers l'Union Africain et ses différentes institutions, ainsi que les pays africains directement touchés, ont montré une grande résilience et une ferme détermination à les combattre, individuellement et collectivement, jusqu'à leur élimination totale et à la disparition de la menace qu'ils représentent actuellement pour la sécurité et le bien-être de leurs populations respectives ainsi que pour la paix et la sécurité régionale et internationale.

13. C'est ainsi que l'Afrique a déjà accompli d'importants progrès dans cette voie. A cet égard, il est à inscrire à son actif l'adoption dès 1999, par le 35^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains réunis à Alger, de la Convention africaine sur la Prévention et la lutte contre le terrorisme, laquelle sera suivie, en 2004, par le Protocole additionnel à cette convention, renforçant sa portée dans la lutte anti-terroriste, ainsi que l'adoption du Plan d'Action africain de lutte contre le terrorisme, lequel a servi de feuille de route pour organiser et harmoniser les efforts nationaux et continentaux de lutte contre le terrorisme.

14. La mise en place, la même année, du Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) dont le siège est à Alger, lequel s'est depuis imposé comme une référence continentale dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que la mise en place de la loi africaine type sur la lutte anti-terroriste, la création en 2011 de la plateforme africaine de coopération entre les polices africaines AFRIPOL, basée également à Alger, sont des acquis qui participent de cette même approche de renforcement des capacités de notre continent dans sa lutte contre les fléaux du terrorisme et de l'extrémisme violent.

15. Individuellement, les pays africains ont, dans leur majorité, créé ou renforcé leurs capacités nationales de lutte contre les fléaux du terrorisme et de l'extrémisme violent. De nombreuses mesures législatives, réglementaires, sécuritaires ainsi que des programmes de formations spécialisées et adaptées à ces nouvelles menaces ont été progressivement mises en place. Des équipements ont été acquis et des programmes d'assistance techniques installés pour une meilleure anticipation et prévention des menaces véhiculées par le terrorisme.

16. L'Union Africaine, ainsi que les organisations sous-régionales, ont mis en place et développé de nombreux programmes de coopération, notamment en matière de sensibilisation, de partage d'expériences et d'informations, d'échange de renseignements, de formations spécialisées et d'assistance technique.

17. Affirmant toute l'importance qu'elle accorde à la menace véhiculée par le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Continent africain et pour la sérénité et la tranquillité des populations africaines et exprimant sa ferme détermination à combattre résolument ces fléaux jusqu'à leur disparition totale, la Conférence des Chefs d'Etat de Gouvernement de l'Union Africaine avait décidé, en 2017, de créer la haute mission de Coordonnateur pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique et de la confier à Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire et de le nommer Leader de l'Afrique pour cette importante question.

18. Dans le cadre de cette haute mission, le Président Abdelaziz Bouteflika a soumis à ses Pairs africains un Mémoire dans lequel il avait présenté les axes autour desquels l'Union Africaine pourrait organiser la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

19. Ce document qui a été publié en tant que document officiel de l'Union Africaine sous la cote « Assembly/AU/6(XXIX) définit sept axes principaux pour cette action commune du Continent contre le fléau terrorisme et l'extrémisme violent, à savoir :

- Le développement de l'architecture africaine de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- le développement et l'enrichissement des normes africaines de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- la prise en charge de la question des combattants terroristes étrangers et de leur retour ou mouvements vers le continent africain ;
- le resserrement et le tarissement des nombreuses sources de financement du terrorisme, y compris le secteur de l'informel ;
- la prévention et la lutte contre la radicalisation et les politiques de déradicalisation ;
- la promotion de cadres politiques, institutionnels et judiciaires favorisant la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'état de droit, la justice sociale et le développement socioéconomique ;
- le développement de la coopération régionale et internationale.

20. Cette initiative a été renforcée par la tenue de trois conférences de l'Union Africaine, organisées conjointement avec l'Algérie, consacrées à différentes dimensions de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, toutes ont eu lieu à Alger. Les deux premières se sont tenues au mois de décembre 2017 et ont porté respectivement sur la lutte contre le terrorisme en Afrique et sur le rôle de la femme dans la médiation, la troisième s'est tenue les 9 et 10 avril 2018 et a traité de la question de la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique. Les conclusions de ces conférences, auxquelles ont pris part les pays membres de l'Union Africaine ainsi que des partenaires invités, ont été soumises à l'appréciation des Chefs d'Etat et de Gouvernement et mises à la disposition des pays membres pour utilisation et exploitation.

21. S'agissant de l'action future de l'Union Africaine en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le Coordonnateur a proposé à ses pairs lors du Sommet de janvier 2018, de nombreuses pistes de travail dans de multiples domaines ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan d'action de l'Union Africaine qui viendrait remplacer et tenir compte des nouveaux défis que posent la mutation et l'évolution dans la nature et la portée de la menace terroriste.

22. Ce Plan qui remplacerait le Plan adopté en 2004 prendrait en charge les sept axes de travail énumérés dans le mémorandum suscité et mettrait l'accent, entre autres, sur l'adhésion aux instruments africains de lutte contre le terrorisme, l'adaptation des législations nationales aux nouvelles exigences de cette lutte, la mise

en œuvre de politiques socioéconomiques et des gouvernances qui combattent les facteurs de marginalisation et de vulnérabilisation au sein des sociétés, le renforcement des capacités des institutions, notamment judiciaires, en charge de la lutte anti-terroriste, l'amélioration de la coordination entre ces institutions, le renforcement de l'état de droit et de la démocratie, la mise en place de programmes de réhabilitation et de réintégration, l'assèchement des sources de financement internes et internationales, et enfin, la promotion de plus de coopération bilatérale, régionale et internationale dans cette lutte.

23. Ce document serait établi par la Commission africaine sous l'égide du Coordonnateur pour la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique et conformément aux règles et procédures de travail en vigueur au sein de l'Union Africaine.

24. Ce document sera validé par une conférence ministérielle de l'Union Africaine que celle-ci pourrait convoquer durant le deuxième semestre de 2019 et adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur session de janvier 2020.

2019-02-10

Report of his Excellency Abdelaziz Bouteflika, president of the people's democratic republic of Algeria and Leader on the issue of Combating Terrorism and Violent Extremism in Africa

African Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/8092>

Downloaded from African Union Common Repository